

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/78940/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 06/08/2026

AGENT VISITEUR

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue des Ecoles 64 - 4851 Plombières

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/10 05/02/2029



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire Pinckaers
#TVA non communiqué
Adresse Rue des Ecoles 64 - 4851 Plombières

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
Situation du réservoir Dans la cave
Localisation du dépôtage Sur le réservoir

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	4700	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	250x150x125cm		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

› CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne pas
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le bas - Pas Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Pas Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - tige non vérifiée (indémontable)
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Trou d'homme	Conforme
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Pollution en dehors du réservoir	Non

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente
Il faut rendre le système anti-débordement démontable afin de pouvoir vérifier la longueur de la tige
Soutirage par le bas interdit -> à supprimer et bouchonner de façon étanche
Effectuer le soutirage à l'aplomb du réservoir
L'évent doit avoir une pente régulière vers le réservoir de minimum 2%/mètre
Le diamètre de l'évent est insuffisant : il doit faire minimum 5/4"

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.
Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Plombières

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/78940/C01:1

› ANNEXES

Système de chauffage



Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/78940/C01:1

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/78940/C01:1

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/78940/C01:1

› ANNEXES

Plaquette apposée sur le réservoir

